

Paris, le 17 septembre 2008

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Suppression des notaires : Les Français votent non !

Huit mois après la remise du rapport de la Commission ATTALI dont les conclusions ont conforté le notariat et appelé une augmentation de ses effectifs et une réforme de ses structures, deux mois après l'engagement des travaux de la Commission DARROIS sur la modernisation de la profession d'avocat dans la perspective de la création d'une Grande profession du droit, la Chambre des Notaires de Paris a souhaité connaître l'opinion des Français et des Franciliens sur le notariat.

Dans un sondage (intitulé : « L'image des professions du droit auprès des Français ») réalisé du 5 au 9 septembre dernier par l'Institut de sondage BVA (auprès de 1174 personnes dont 362 habitants en Ile-de-France), les Français ont largement plébiscité l'action des notaires.

Pour les 68% des Français ayant déjà eu recours à un notaire :

- **90%** ont été satisfaits de l'action des notaires,
- **92%** jugent les notaires utiles,
- **84%** ont confiance dans leurs notaires,
- **92%** jugent les notaires compétents,
- **88%** jugent les notaires efficaces.

L'action des notaires est bien distinguée de celle des avocats (pour 82% des personnes interrogées).

Les Français et les Franciliens veulent avoir recours aux prestations de leur notaire parce qu'ils en sont satisfaits.

Le détail du sondage est disponible auprès de la Chambre des Notaires de Paris ou sur le site www.paris.notaires.fr

Contacts presse :

Chambre des Notaires de Paris - Maurice MONGELARD
01 44 82 24 35 – maurice.mongelard@paris.notaires.fr

Françoise BARQUIN – Delphine JULIE
01 42 73 18 36 06 79 64 01 15 – djulie@relations-presse.net